

**DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES  
RISQUES Majeurs  
(DICRIM)**



Conformément à la loi du 13 aout 2004 de modernisation de la sécurité civile, la Ville de Castres a mis en place le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document vise à diagnostiquer les risques et recenser les moyens disponibles sur la commune afin de bâtir une organisation communale de crise en cas de survenance de risques naturels et/ou technologiques majeurs (inondation, rupture de barrage...). Notre commune est concernée par différents risques majeurs diagnostiqués en préfecture par les Plans de Prévention des Risques (PPR). Nous sommes concernés par le risque naturel inondation (rivière Agout et ses affluents : Durenque, Lézert, Badeyre, Rosé), par le risque technologique rupture de barrage (barrage du Laouzas et barrage de la Raviège en amont de l'Agout, barrage des Saints-Peyres en amont de la Durenque) et par le risque technologique industriel lié à la présence de l'entreprise Seppic-Sepiprod classée Seveso.

## I) DISPOSITIF COMMUNAL D'ÉVACUATION ET D'HÉBERGEMENT DES POPULATIONS EN CAS DE RISQUES MAJEURS

Ce document vise à vous informer des risques majeurs qui concernent votre logement et/ou votre lieu de travail. Vous saurez quel(s) risque(s) vous concerne(nt), quels sont les points de rassemblements et quels sont les lieux d'hébergements prévus selon votre localisation sur la commune.

La commune de Castres a été découpée en quatre zones dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis en place par la mairie. Ce zonage a été réalisé à partir des « frontières naturelles » internes à la commune génératrices de la plupart des risques majeurs diagnostiqués : les inondations et ruptures de barrages.

Pour faire face à ces situations d'urgence, la Ville de Castres a déterminé, pour chaque zone, des points de rassemblements à partir desquels vous serez accompagnés vers le lieu d'hébergement dont vous dépendez.

## II) LES RISQUES MAJEURS MENAÇANT MA COMMUNE

### LE RISQUE INONDATION

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

On distingue trois types d'inondation.

Les inondations de plaine se produisent lorsque la rivière sort lentement de son lit mineur et inonde la plaine pendant une période relativement longue. La rivière occupe son lit moyen et éventuellement son lit majeur. Sur Castres c'est le cas de **l'Agout** qui traverse la commune de part en part, du **Thoré** qui jonche le sud de la commune pour se jeter dans l'Agout au sud de la Z.I de Mélou ainsi que de la **Durenque** qui se jette également dans l'Agout en centre-ville sous le pont de Metz.

#### La formation rapide de crues torrentielles

Lorsque des précipitations intenses, telles des averses violentes, tombent sur tout un bassin versant, ou sur une portion de bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant des crues torrentielles brutales et violentes. Sur la commune de Castres c'est le cas du **Rosé**, du **Lézert**, du **Travet** ou de la **Badeyre**.

#### Le ruissellement pluvial

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings, etc.) et par les pratiques culturelles limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues. Sur Castres c'est le cas dans **certaines portions du centre-ville** ou à la **zone industrielle de Mélou**.

### LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Une rupture de barrage est le fait qu'un barrage déverse de manière non contrôlée l'eau ou la boue qu'il devrait contenir à la suite d'une perte de l'intégrité de sa structure provoquée par une catastrophe naturelle (séisme, mouvement de terrain, crue, etc.) ou humaine (mauvaise conception, négligence, sabotage, etc.). Les ruptures sont assez rares mais quand elles arrivent, les conséquences peuvent être catastrophiques. La Ville de Castres est concernée par différentes ruptures de barrage : la **Raviège** et le **Laouzas** et **en amont de l'Agout** ainsi que le **Saint-Peyres** situé **en amont du Thoré**.

### LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. La Ville de Castres est concernée par ce risque du fait de l'implantation de l'entreprise **Seppic-Sepiprod à Lacaze basse**, site classé Seveso seuil haut. La présence du site OMG Borchers au pont de Saix à la Chartreuse est également émettrice de tels risques mais dans une moindre mesure, le site étant classé Seveso seuil bas.

### III) ETES-VOUS CONCERNÉS ?

**Oui si votre domicile ou votre lieu de travail est répertorié dans la liste ci-dessous**

**PAS DE PANIQUE, SUIVEZ LE GUIDE !**

**Des points de rassemblements et lieux d'hébergements sont prévus par les services municipaux afin de garantir votre transport et votre hébergement face à ces situations d'urgence.**

Si le nom de votre voie apparaît dans la liste ci-dessous, consultez les risques qui la concernent ainsi que la zone à laquelle elle appartient.

**Quatre fiches pratiques** correspondantes aux quatre zones définies dans le PCS ont été créées, **veuillez-vous référer à la fiche pratique vous concernant** afin de **connaitre les points de rassemblements et lieux d'hébergements** prévus.

Si vous êtes concernés par un risque majeur cartographiable, le nom de la rue où vous logez/ travaillez est indiqué ci-dessous.

Quand aucun numéro de voie n'est précisé, c'est l'ensemble de la voie qui est impactée par le risque.

Nom des rues impactées par un risque majeur	Vous êtes concernés par le ou les risque(s) / Fiche pratique à consulter
Place de l' <b>Abattoir</b>	Rupture de barrage du Laouzas - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de l' <b>Agout</b>	Rupture de barrage (Laouzas et la Raviège), consulter la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue d'Aillot	Inondation et rupture de barrage - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Alba la source</b>	Rupture de barrage du Laouzas - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Avenue <b>Albert Ier</b>	Rupture de barrage du Laouzas - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Avenue <b>d'Albi</b> RD 612 (n° 222, 242, 248, 250, 252, 258, 260, 262, 276, 278, 282, 284, 286, 300, 300bis, 302, 304, 306, 308, 310, 316, 320.)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur nord</a> "
Rue <b>S. Allende</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>G. Alquier</b> (n°2 à 28)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur nord</a> "
Rue <b>G. Alquier</b> (coté impair)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur nord</a> "
Rue <b>Alquier Bouffard</b>	Rupture de barrage (Laouzas et de la Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue d' <b>A. Ampère</b> (CR 529) n° 3 à 6	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur sud</a> "
Rue d' <b>Aquitaine</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue d' <b>Auque</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue d' <b>Austerlitz</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Barral</b>	Rupture de barrage (Laouzas et de la Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue du <b>Béarn</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Beaubourg</b> (n°9, 11, 13, 15, 17, 19, 21)	Risque innondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur nord</a> "
Impasse <b>Beaujeu</b>	Rupture de barrage (Laouzas et de la Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Côte de la <b>Bernardie</b>	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur nord</a> "
Rue <b>C. Berthelot</b> (n° 1 à 6)	Risques inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de <b>Bisséous</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue des <b>Bleuets</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>S. Bobillot</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>J. Bon-Saint-André</b>	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Bonafe</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Bonne Montmaur</b>	Rupture de barrage (Laouzas et de la Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Borrel</b>	Rupture de barrage (Laouzas et de la Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Ruelle des <b>Bottes</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue de <b>Bourgogne</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Allée de la <b>Bourriatte</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "

Rue des <b>Boursiers</b>	Rupture de barrage (Laouzas et de la Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Bouscasse</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>J. Boyssone</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de <b>Bretagne</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue des <b>Brettes</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>A. Briand</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Marcel Briguiboul</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Avenue <b>M. Bruniquel</b> (RD4) n° 191, 186, 72, 60, 51, 49, 34, 32	Risque inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur est</a> "
Rue <b>F. Buisson</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Baron Cachin</b>	Rupture de barrage (Laouzas et de la Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>A. Calmette</b>	Rupture de barrage (Laouzas et de la Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Cambos</b> (n°1 à 15)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur est</a> "
Rue <b>Camp de César</b>	Rupture de barrage (Laouzas et de la Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Camp Moutonnet</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue des <b>Capitouls</b>	Rupture de barrage (Laouzas et de la Raviège) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue des <b>Capucins</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Place <b>Carnot</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Quai du <b>Carras</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Avenue <b>R. Cassin</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de <b>Castelmoutou</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Charles Causse</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Cot Charles Causse</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Cayrol</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Park des <b>Cèdres</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Chambre de l'édit</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>A. Chamson</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>J. Chaptal</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue du <b>Château</b>	Rupture de barrage (Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur sud</a> "
Rue <b>H. le Chatelier</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>des Cigales</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Boulevard <b>Georges Clemenceau</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>E. Combes</b>	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur est</a> "
Rue de la <b>Concorde</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue du <b>Consulat</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "

Rue Comte Emmanuel de las cases	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Allée Corbière	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue E. Cornac	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur est</a> "
Rue Cornebasse	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Avenue Lucien Coudert (RD 89)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue Coulomb (n° 1 bis, 1 ter, 2)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue Croix de furnes	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue Dacier	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Avenue C. De Gaulle	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur est</a> "
Avenue C. De Gaulle (n°152 à 158 uniquement)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Avenue J. Desplats (n° 1 à 46)	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue M. Ducommun	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue Dumoulin (n° 1 à 46)	Rupture de barrage (Raviege et Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue de Dunkerque	Inondation et rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Passage de l'Eglise	Rupture de barrage (Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur sud</a> "
Rue de l'Eglise	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Impasse d'Empare	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue d'Empare	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue d'Empare (n°2 à 28 bis)	Rupture de barrage (Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue d'Espic	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue de l'Evêché	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Place Pierre Fabre	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Place Fagerie	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Route de la Fézial VC 50	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue Fermat	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue F. Ferrer	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue J. Ferry (n° 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 27, 29)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur ouest</a> "
Chemin de la Fitelle	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Place des Flandres	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Square Gustave Flaubert	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue M. Foch	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de la Fonderie	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Chemin de la Fontaine St Roch	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue R. Fosse n° 5	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur est</a> "

Rue J. Foucault (n° 5 à 14)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue A. Fresnel	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue Fuzies	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Place J-P Gabarrou	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue Gambetta	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de Gascogne	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue du Gazel (n° 2 à 37)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur ouest</a> "
Place Général Philippe Ginestet	Rupture de barrage (Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur sud</a> "
Rue des Glycines (n° 33ter, 33 bis, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 49, 24, 22, 20, 18, 16, 14, 12, 51 bis)	Rupture de barrage (Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Avenue de la Grande Armée (RD4)	Inondation – "Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur nord</a> "
Chemin du Gravier	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Ruelle de la Gravière	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de la Gravière	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue des Grillons	Risques inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue Gabriel Guy	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Impasse Guynemer (n° 9 à 27)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur sud</a> "
Hameaux du chemin rural 420 - Hauterive	Rupture de barrage (Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur sud</a> "
Rue Henri IV	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de l'Hôtel de Ville	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue Victor Hugo	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de l'Ile (n° 1 à 14bis)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas, Raviege et Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur sud</a> "
Rue de l'Industrie (n°21 à 103)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Quai des Jacobins	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Place Jean Jaurès	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Boulevard Maréchal Joffre (n°111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 120, 122, 124, 126)	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Allée A. Juin maréchal de France	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue L. Julien (n° 50 à 64)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Avenue de Lacaze basse (n°139 à 235)	Inondation, industriel et rupture de barrage (Laouzas, Raviege et Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Voie communale 34 (n° 2 à 10) à Lacaze haute	Rupture de barrage (Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur sud</a> "
Chemin rural 439 (n° 9 à 17) à Lacaze haute	Rupture de barrage (Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur sud</a> "
Chemin rural 441 (n° 14 à 49) à Lacaze haute	Rupture de barrage (Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur sud</a> "
Impasse de Laden	Rupture de barrage (Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "

Rue de <b>Laden</b>	Rupture de barrage (Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Plaine de Laden</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Chanoine Louis de Lagger</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue du <b>Languedoc</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Avenue de <b>Lavaur</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Lavoisier</b>	Rupture de barrage (Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue E. <b>Leris</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue de la <b>Libération</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de la <b>Liberté</b>	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Boulevard des <b>Lices</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue des <b>Lilas</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue de <b>Lunel</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Impasse des <b>Maçons</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue des <b>Maçons</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Maillot</b> (n°1 à 30)	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Malbec</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Malpas</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Marceau</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>B. Marcket</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Marquet</b>	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Maroulet</b>	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Allée du <b>Martinet</b> (n°20)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue de <b>Mélou</b> (n°21, 23)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Chemin rural 519 de maison neuve à <b>Mélou</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas, Raviege et Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Boulevard <b>Mendès France</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Mérigonde</b> (n°119, 121, 123)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>J. Mermoz</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Chemin de <b>Mesturet</b>	Inondation et rupture de barrage (Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue de <b>Metz</b> (n° 1 à 3)	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue des <b>Mimosas</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Boulevard <b>Miredames</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Quai <b>Miredames</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas, Raviege et Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>F. Mistral</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "

Impasse Montfort	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue Montlédier	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Chemin de Moulet CR 539	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Chemin du Moulin	Rupture de barrage (Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur sud</a> "
Rue Nabrissonne	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur ouest</a> "
Rue G. Nautonnier	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur est</a> "
Rue Nauzières (n° 1 à 15)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur est</a> "
Ancienne route de Navès (n° 10, 12, 14, 16, 18)	Inondation, industriel et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur sud</a> "
Route de Navès RD 85 (n° 110, 123)	Inondation, industriel et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur sud</a> "
Rue des Frères Nicouleau	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs -secteur est</a> "
Rue de l'Occitanie (n°1)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur ouest</a> "
Rue de la Paix	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue du Palais	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Chemin de Penchenery	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue J. Perrin (n° 5 à 14)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue des Pervanches	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue Petit Creusot	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue du Petit Train	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Allée des Pins (n°4,18,32)	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Chemin du Pioch de Gaix (n°14, 16, 27, 28, 29)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Chemin de la Plaine du Travet (n°50)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de la Platé	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue du Pont de Brassac (n° 2, 4, 6)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Chemin des Porches	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Chemin de la Poudrerie (n° 149)	Inondation, industriel et rupture de barrage (Laouzas,Raviege et Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs - secteur ouest</a> "
Chemin de las Prados bassos (n° 4, 6, 14, 41, 47, 49, 55, 58, 60, 61, 65, 66, 75, 86)	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue de la Prévoyance	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Impasse de Provence	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de Provence	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue J-L Puech	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue Rapin de Thoyras	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue H. Regnault	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "

Place de la République	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de la République	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Passage de <b>Rocher de Lunel</b> (n° 1, 1 bis, 2, 3, 4, 5, 6, 6bis, 9, 11, 18)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur nord</a> "
Avenue de <b>Roquécourbe</b> RD 89 (n° 195, 197, 199, 201, 226, 228, 230, 232, 234, 244)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur nord</a> "
Avenue de <b>Roquécourbe</b> RD 89 (n° 236, 238, 238 bis, 242, 244, 284, 286, 288, 292, 306, 189, 187, 185)	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur nord</a> "
Chemin du <b>Rosé</b> CR 167 (n° 5, 15, 17, 23, 25, 35, 44, 115, 119, 173, 175, 197, 201)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur nord</a> "
Rue <b>Roucayrol</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Place <b>Roumive</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Waldeck Rousseau</b> (n°7, 9, 10, 12, 14, 16)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue du <b>Roussillon</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Sabaterie</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Sabatier</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Sagnes</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Saint Benoit</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Saint Exupéry</b>	Inondation, industriel et rupture de barrage (Laouzas, Raviege et Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Place <b>Saint Jacques</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Saint Louis</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Saint Martin</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Saint Roch</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Route de <b>Saint Salvy de la Balme</b> RD66 (n° 24, 25, 26, 32, 38, 40, 42, 44, 46, 260, 264)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Place <b>Sainte Claire</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Sainte Claire</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Sainte Foy</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Place <b>R. Salengro</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Cot Jean Saucet</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>J. Saulière</b>	Rupture de barrage (Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de la <b>Savoie</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Robert Schuman</b> (n° 9 à 88)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Résidence du <b>Clot Servat</b>	Rupture de barrage (Laouzas) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Boulevard <b>Docteur Sicard</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Boulevard <b>H. Sizaire</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Sœur Louise</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Sœur Richard</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "

Place <b>Soult</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Boulevard <b>Théron Périé</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Théron Périé</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Boulevard <b>A. Thomas</b> (n° 32, 34, 39)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Frédéric Thomas</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue du <b>Thoré</b> RD 60 (n°1 à 7)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur sud</a> "
Rue du <b>Thoré</b> RD 60 (n°1 à 61)	Rupture de barrage (Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur sud</a> "
Avenue des <b>Tilleuls</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue des <b>Tilleuls</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue de la <b>Tolosane</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Route de <b>Toulouse</b> (RN 126) n ° 85 à 167	Inondation et rupture de barrage (Laouzas, Raviege et Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Route de <b>Toulouse</b> (RN 126) n° 1 à 11	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue de <b>Touraine</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Quai <b>Tourcaudière</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Chemin de <b>Tournemire</b> VC 22 bis (n° 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 73, 80, 85, 87)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue du <b>Travet</b>	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue des <b>Trois rois</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>Tuboeuf</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Impasse de <b>Valet</b> (n°9, 11, 13, 15)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Anne Veauté</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>G et O. Vedel</b> (n° 4, 6, 8, 10, 12, 14)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue de <b>Venise</b> (n° 7 à 107)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas, Raviege et Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Vieille Halle</b>	Rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur ouest</a> "
Rue <b>H. Viguier</b> (n° 1 ter, 1 bis, 2, 4, 68, 10)	Inondation - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue du <b>Village</b> (n° 1, 1bis, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Villegoudou</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Avenue <b>Emilie de Villeneuve</b> (n° 1 à 22 et n° 128 à 134)	Inondation et rupture de barrage (Laouzas, Raviege et Saints-Peyres) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risques majeurs - secteur sud</a> "
Boulevard <b>R. Vittoz</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Parc <b>Vittoz</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "
Rue <b>Commandant Wauthier</b>	Inondation et rupture de barrage (Laouzas et Raviege) - Consultez la fiche pratique " <a href="#">Risque majeurs -secteur est</a> "

## COMMENT VAIS-JE ETRE ALERTE ?

- **Par les sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) disposées sur le toit de l'Hôtel de Ville, sur le toit de la MJC des Salvages et sur le toit du site industriel OMG Borchers à la Chartreuse.**



- **Par des patrouilles de police municipale avec haut-parleurs.**
- **Par des appels téléphoniques générés par le système d'alerte Alerte Crues (pour les habitants qui sont inscrits au dispositif et concernés par le risque inondation).**

**Si vous souhaitez vous inscrire, flashez le code ci-dessous**



**ATTENTION : Pour le secteur Sud-Ouest de Castres.**  
**Vous pourrez entendre des bruits de sirène chaque vendredi à 14h à l'occasion des essais hebdomadaires de l'entreprise SEPPIC et de ses installations d'alerte.**  
**Pour le reste de Castres, des essais de sirènes SAIP auront lieu le premier mercredi de chaque mois.**

# RIQUES MAJEURS

SECTEUR « **EST** » - CASTRES

*FICHE PRATIQUE*

## COMMENT VAIS-JE ETRE ALERTE ?

- **Par les sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) disposées sur le toit de l'Hôtel de Ville, sur le toit de la MJC des Salvages et sur le toit du site industriel OMG Borchers à la Chartreuse.**



- **Par des patrouilles de police municipale avec haut-parleurs.**
- **Par des appels téléphoniques générés par le système d'alerte Alerte Crues (pour les habitants qui sont inscrits au dispositif et concernés par le risque inondation).**

**Si vous souhaitez vous inscrire, flashez le code ci-dessous**



**ATTENTION : Pour le secteur Sud-Ouest de Castres.**  
**Vous pourrez entendre des bruits de sirène chaque vendredi à 14h à l'occasion des essais hebdomadaires de l'entreprise SEPPIC et de ses installations d'alerte.**  
**Pour le reste de Castres, des essais de sirènes SAIP auront lieu le premier mercredi de chaque mois.**

## 2 - QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

### Risque inondation

AVANT	PENDANT	APRES
<ol style="list-style-type: none"><li>Ecoutez la radio (fréquences 90,00 Mhz RADIO 100 % et à partir du risque Orange renforcé 91,8 Mhz France Bleu Occitanie).</li><li>Préparez un sac avec l'indispensable (médicaments, papiers, nourriture, eau).</li><li>Coupez le gaz / l'électricité.</li><li>Surélevez les objets de valeur, les denrées alimentaires (eau, nourriture) et les produits toxiques.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les dispositifs internes prévus dans les écoles ou vous serez prévenus par l'équipe.</li><li>N'emportez que l'indispensable (médicaments, papiers).</li><li>Rendez-vous aux points de rassemblements prévus si votre logement est sur le point d'être inondé ou si les autorités vous en ont donné la consigne.</li><li>Faites usage de votre véhicule personnel pour vous y rendre uniquement si les autorités vous en ont donné la consigne.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>Ouvrez les fenêtres et portes.</li><li>Rétablissez le chauffage dès que cela est possible.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Veillez à ce que les lieux soient bien asséchés, avant de rétablir le gaz et l'électricité.</p>

### Risque rupture de barrage

AVANT	PENDANT	APRES
<ol style="list-style-type: none"><li>Ecoutez la radio (fréquence 91,8 Mhz France Bleu Occitanie).</li><li>Fuyez le plus rapidement possible dès réception de l'alerte.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Interdiction formelle de fuir avec son véhicule personnel, vous encombreriez les routes, empêcheriez le dispositif d'évacuation et de mise à l'abri des populations d'être efficient.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les dispositifs internes prévus dans les écoles ou vous serez prévenus par l'équipe.</li><li>Rendez-vous aux points de rassemblements prévus par les autorités municipales. Vous y serez en sécurité et pris en charge rapidement.</li><li>Rendez-vous aux étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide si toute fuite est impossible.</li><li>Ne prenez pas l'ascenseur.</li><li>Ne revenez pas sur vos pas.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>Aérez et désinfectez les pièces.</li><li>Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.</li><li>Chauffez dès que possible.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Veillez à ce que les lieux soient bien asséchés, avant de rétablir le gaz et l'électricité.</p>

### 3 - OÙ DOIS-JE ME RENDRE POUR ÊTRE ÉVACUÉ ? OÙ SERAI-JE HÉBERGÉ ?

Votre habitation/ lieu de travail est situé à proximité :

- **des Terrasses du Lézert (rues et chemins à proximité du ruisseau le Lézert).**
  - Rendez-vous au point de rassemblement le plus proche de chez vous : le parking de Super U (avenue Georges Pompidou), le parking de l'IUT Paul Sabatier(av. Georges Pompidou) ou à l'intersection des chemins de Las Prados Bassos, de l'Intendant et de Tournemire.
  - Vous serez logés au parc des expositions (avenue du Sidobre).
- **de l'ancien Stade nautique à Aillot (rue Frédéric Mistral)**
  - Le point de rassemblement prévu : le parc des expositions (avenue du Sidobre).
  - Vous y serez également logés.
- **d'Aillot ou de Bisséous.**
  - Les points de rassemblements prévus : le parc des expositions (avenue du Sidobre) pour ceux de Bisséous ainsi que la place des Pyrénées (uniquement en cas d'inondation sinon bien vouloir vous rendre également au parc des expositions).
  - Vous serez tous pris en charge dans le parc des expositions.
- **De la rue Peraudel ou de la rue Théron Périé.**
  - Votre point de rassemblements : le gymnase Aubertot (avenue du Sidobre).
  - Vous y serez également logés.
- **de la Place Soult.**
  - Votre point de rassemblements : la Place Soult.
  - Vous serez logés et pris en charge au parc des expositions.
- **de l'Avenue Charles de Gaulle.**
  - Rendez-vous au point de rassemblement le plus proche de chez vous : la place Soult ou le Gymnase de Roulandou (rue Waldeck Rousseau).
  - Vous serez logés et pris en charge au gymnase de Roulandou (rue Waldeck Rousseau).

# RIQUES MAJEURS

SECTEUR « **NORD** » - CASTRES

*FICHE PRATIQUE*

## COMMENT VAIS-JE ETRE ALERTE ?

- **Par les sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) disposées sur le toit de l'Hôtel de Ville, sur le toit de la MJC des Salvages et sur le toit du site industriel OMG Borchers à la Chartreuse.**



- **Par des patrouilles de police municipale avec haut-parleurs.**
- **Par des appels téléphoniques générés par le système d'alerte Alerte Crues (pour les habitants qui sont inscrits au dispositif et concernés par le risque inondation).**

**Si vous souhaitez vous inscrire, flashez le code ci-dessous**



**ATTENTION : Pour le secteur Sud-Ouest de Castres.**  
**Vous pourrez entendre des bruits de sirène chaque vendredi à 14h à l'occasion des essais hebdomadaires de l'entreprise SEPPIC et de ses installations d'alerte.**  
**Pour le reste de Castres, des essais de sirènes SAIP auront lieu le premier mercredi de chaque mois.**

## 2 - QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

### Risque inondation

AVANT	PENDANT	APRES
<ol style="list-style-type: none"><li>Ecoutez la radio (fréquences 90,00 Mhz RADIO 100 % et à partir du risque Orange renforcé 91,8 Mhz France Bleu Occitanie).</li><li>Préparez un sac avec l'indispensable (médicaments, papiers, nourriture, eau).</li><li>Coupez le gaz / l'électricité.</li><li>Surélevez les objets de valeur, les denrées alimentaires (eau, nourriture) et les produits toxiques.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les dispositifs internes prévus dans les écoles ou vous serez prévenus par l'équipe.</li><li>N'emportez que l'indispensable (médicaments, papiers).</li></ol> <p>Rendez-vous aux points de rassemblements prévus si votre logement est sur le point d'être inondé ou si les autorités vous en ont donné la consigne. Faites usage de votre véhicule personnel pour vous y rendre uniquement si les autorités vous en ont donné la consigne.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>Ouvrez les fenêtres et portes.</li><li>Rétablissez le chauffage dès que cela est possible.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Veillez à ce que les lieux soient bien asséchés, avant de rétablir le gaz et l'électricité.</p>

### Risque rupture de barrage

AVANT	PENDANT	APRES
<ol style="list-style-type: none"><li>Ecoutez la radio (fréquence 91,8 Mhz France Bleu Occitanie).</li><li>Fuyez le plus rapidement possible dès réception de l'alerte.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Interdiction formelle de fuir avec son véhicule personnel, vous encombreriez les routes, empêcheriez le dispositif d'évacuation et de mise à l'abri des populations d'être efficient.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les dispositifs internes prévus dans les écoles ou vous serez prévenus par l'équipe.</li><li>Rendez-vous aux points de rassemblements prévus par les autorités municipales. Vous y serez en sécurité et pris en charge rapidement.</li><li>Rendez-vous aux étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide si toute fuite est impossible.</li><li>Ne prenez pas l'ascenseur.</li><li>Ne revenez pas sur vos pas.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>Aérez et désinfectez les pièces.</li><li>Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.</li><li>Chauffez dès que possible.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Veillez à ce que les lieux soient bien asséchés avant de rétablir le gaz et l'électricité.</p>

### 3 - OÙ DOIS-JE ME RENDRE POUR ÊTRE ÉVACUÉ ? OÙ SERAI-JE HÉBERGÉ ?

Votre habitation/ lieu de travail est situé à proximité

- **des Salvages :**

- Votre point de rassemblement : la MJC des Salvages (10 avenue Georges Alquier).
- Vous y serez également logés.

- **du ruisseau du Rosé :**

- Votre point de rassemblement : le CERAC à Gourjade (Parc de Gourjade, avenue de Roquecourbe).

*Des navettes de minibus circuleront le long du Chemin du Rosé pour ceux qui habitent trop loin du point de rassemblement fixe initialement prévu.*

- Vous serez logés au Complexe de Puech Auriol (école et salle polyvalente, rue St Salvy de Campelliergue) en cas de rupture de barrage ou bien au Foyer senior la Platé (rue de la Platé) en cas d'inondation.

# RISSQUES MAJEURS

SECTEUR « **OUEST** » - CASTRES

*FICHE PRATIQUE*

## COMMENT VAIS-JE ETRE ALERTE ?

- **Par les sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) disposées sur le toit de l'Hôtel de Ville, sur le toit de la MJC des Salvages et sur le toit du site industriel OMG Borchers à la Chartreuse.**



- **Par des patrouilles de police municipale avec haut-parleurs.**
- **Par des appels téléphoniques générés par le système d'alerte Alerte Crues (pour les habitants qui sont inscrits au dispositif et concernés par le risque inondation).**

**Si vous souhaitez vous inscrire, flashez le code ci-dessous**



**ATTENTION : Pour le secteur Sud-Ouest de Castres.**  
**Vous pourrez entendre des bruits de sirène chaque vendredi à 14h à l'occasion des essais hebdomadaires de l'entreprise SEPPIC et de ses installations d'alerte.**  
**Pour le reste de Castres, des essais de sirènes SAIP auront lieu le premier mercredi de chaque mois.**

## 2 - QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

### Risque inondation

AVANT	PENDANT	APRES
<ol style="list-style-type: none"><li>Ecoutez la radio (fréquences 90,00 Mhz RADIO 100 % et à partir du risque Orange renforcé 91,8 Mhz France Bleu Occitanie).</li><li>Préparez un sac avec l'indispensable (médicaments, papiers, nourriture, eau).</li><li>Coupez le gaz / l'électricité.</li><li>Surélevez les objets de valeur, les denrées alimentaires (eau, nourriture) et les produits toxiques.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les dispositifs internes prévus dans les écoles ou vous serez prévenus par l'équipe.</li><li>N'emportez que l'indispensable (médicaments, papiers).</li></ol> <p>Rendez-vous aux points de rassemblements prévus si votre logement est sur le point d'être inondé ou si les autorités vous en ont donné la consigne. Faites usage de votre véhicule personnel pour vous y rendre uniquement si les autorités vous en ont donné la consigne.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>Ouvrez les fenêtres et portes.</li><li>Rétablissez le chauffage dès que cela est possible.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Veillez à ce que les lieux soient bien asséchés, avant de rétablir le gaz et l'électricité.</p>

### Risque rupture de barrage

AVANT	PENDANT	APRES
<ol style="list-style-type: none"><li>Ecoutez la radio (fréquence 91,8 Mhz France Bleu Occitanie).</li><li>Fuyez le plus rapidement possible dès réception de l'alerte.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Interdiction formelle de fuir avec son véhicule personnel, vous encombreriez les routes, empêcheriez le dispositif d'évacuation et de mise à l'abri des populations d'être efficient.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les dispositifs internes prévus dans les écoles ou vous serez prévenus par l'équipe.</li><li>Rendez-vous aux points de rassemblements prévus par les autorités municipales. Vous y serez en sécurité et pris en charge rapidement.</li><li>Rendez-vous aux étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide si toute fuite est impossible.</li><li>Ne prenez pas l'ascenseur.</li><li>Ne revenez pas sur vos pas.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>Aérez et désinfectez les pièces.</li><li>Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.</li><li>Chauffez dès que possible.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Veillez à ce que les lieux soient bien asséchés, avant de rétablir le gaz et l'électricité.</p>

## Risque industriel

AVANT	PENDANT	APRES
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Confinez-vous dans une pièce intacte dès réception de l'alerte.</li><li>2. Fermez portes, fenêtres, arrêtez tout système de ventilations. (Objectif : empêcher les vapeurs nocives de rentrer)</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Respirez à travers un linge humide pour vous protéger d'éventuelles fumées ou vapeurs nocives.</li><li>2. N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils seront pris en charge.</li><li>3. Restez à l'écoute de la radio (portable) et des haut-parleurs des services de sécurité. Des messages vous informeront de la situation sur 98.1 Mhz RADIO 100 % .</li><li>4. Ne fumez pas, ne provoquez pas d'étincelle.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Préparez un sac avec l'indispensable (médicaments, papiers, nourriture, eau).</li><li>2. Rendez-vous aux points de rassemblements prévus par les autorités municipales dès que vous en aurez reçus l'ordre.</li></ol>

### 3 - OÙ DOIS-JE ME RENDRE POUR ÊTRE ÉVACUÉ ? OÙ SERAI-JE HÉBERGÉ ?

Votre habitation/ lieu de travail est situé à proximité :

- **du Rocher de Lunel (avenue de Roquecourbe), de la rue Mahuzies, du quartier de l'Albinque ou du centre-ville coté place Jean Jaurès (et rues adjacentes).**
  - Rendez-vous au point de rassemblement le plus proche de chez vous : la place Pierre Fabre, le parking du Refuge protestant (avenue de Lautrec) ou le Foyer senior de la Platé (rue de La Platé).
  - Vous serez logés au Foyer senior la Platé (rue de la Platé) et au Cosec du Travet (rue Pasteur Bosc).
- **de Saint Roch (avenue René Cassin et rues adjacentes), de la rue Briguiboul ou de l'avenue Albert I<sup>er</sup>.**
  - Votre point de rassemblement : le parking du cimetière Saint Roch (avenue René Cassin).
  - Vous serez logés au Cosec Laden (106 rue Marcel Briguiboul).
- **Du quartier de Laden, de l'Arsenal (chemin de la Poudrerie, rues d'Austerlitz et Marcel Briguiboul) ou de l'avenue de Lacaze Basse.**
  - Rendez-vous au point de rassemblement le plus proche de chez vous : le parking du Centre Municipal de l'Arsenal (chemin de la Poudrerie) ou le Cosec de Laden (106 rue Marcel Briguiboul).
  - Vous serez logés au Cosec de Laden (106 rue Marcel Briguiboul).
- **de la Zone Industrielle de Mélou ou de la Chartreuse.**
  - Rendez-vous au point de rassemblement le plus proche de chez vous : le parking de Conforama (route de Toulouse), le parking d'Auchan (ZI de Mélou) ou le parking de Bigard (42 rue Ludovic Julien).
  - Vous serez logés au Stade du Rey (chemin du Corporal).

# RIQUES MAJEURS

SECTEUR « **SUD** » - CASTRES

*FICHE PRATIQUE*

## COMMENT VAIS-JE ETRE ALERTE ?

- **Par les sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) disposées sur le toit de l'Hôtel de Ville, sur le toit de la MJC des Salvages et sur le toit du site industriel OMG Borchers à la Chartreuse.**



- **Par des patrouilles de police municipale avec haut-parleurs.**
- **Par des appels téléphoniques générés par le système d'alerte Alerte Crues (pour les habitants qui sont inscrits au dispositif et concernés par le risque inondation).**

**Si vous souhaitez vous inscrire, flashez le code ci-dessous**



**ATTENTION : Pour le secteur Sud-Ouest de Castres.**  
**Vous pourrez entendre des bruits de sirène chaque vendredi à 14h à l'occasion des essais hebdomadaires de l'entreprise SEPPIC et de ses installations d'alerte.**  
**Pour le reste de Castres, des essais de sirènes SAIP auront lieu le premier mercredi de chaque mois.**

## 2 - QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

### Risque inondation

AVANT	PENDANT	APRES
<ol style="list-style-type: none"><li>Ecoutez la radio (fréquences 90,00 Mhz RADIO 100 % et à partir du risque Orange renforcé 91,8 Mhz France Bleu Occitanie).</li><li>Préparez un sac avec l'indispensable (médicaments, papiers, nourriture, eau).</li><li>Coupez le gaz / l'électricité.</li><li>Surélevez les objets de valeur, les denrées alimentaires (eau, nourriture) et les produits toxiques.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les dispositifs internes prévus dans les écoles ou vous serez prévenus par l'équipe.</li><li>N'emportez que l'indispensable (médicaments, papiers).</li></ol> <p>Rendez-vous aux points de rassemblements prévus si votre logement est sur le point d'être inondé ou si les autorités vous en ont donné la consigne. Faites usage de votre véhicule personnel pour vous y rendre uniquement si les autorités vous en ont donné la consigne.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>Ouvrez les fenêtres et portes.</li><li>Rétablissez le chauffage dès que cela est possible.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Veillez à ce que les lieux soient bien asséchés, avant de rétablir le gaz et l'électricité.</p>

### Risque rupture de barrage

AVANT	PENDANT	APRES
<ol style="list-style-type: none"><li>Ecoutez la radio (fréquence 91,8 Mhz France Bleu Occitanie).</li><li>Fuyez le plus rapidement possible dès réception de l'alerte.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Interdiction formelle de fuir avec son véhicule personnel, vous encombreriez les routes, empêcheriez le dispositif d'évacuation et de mise à l'abri des populations d'être efficient.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils seront pris en charge par les dispositifs internes prévus dans les écoles ou vous serez prévenus par l'équipe.</li><li>Rendez-vous aux points de rassemblements prévus par les autorités municipales. Vous y serez en sécurité et pris en charge rapidement.</li><li>Rendez-vous aux étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide si toute fuite est impossible.</li><li>Ne prenez pas l'ascenseur.</li><li>Ne revenez pas sur vos pas.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>Aérez et désinfectez les pièces.</li><li>Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.</li><li>Chauffez dès que possible.</li></ol> <p><b>Attention !</b> Veillez à ce que les lieux soient bien asséchés, avant de rétablir le gaz et l'électricité.</p>

## Risque industriel

AVANT	PENDANT	APRES
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Confinez-vous dans une pièce intacte dès réception de l'alerte.</li><li>2. Fermez portes, fenêtres, arrêtez tout système de ventilations. (Objectif : empêcher les vapeurs nocives de rentrer)</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Respirez à travers un linge humide pour vous protéger d'éventuelles fumées ou vapeurs nocives.</li><li>2. N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils seront pris en charge.</li><li>3. Restez à l'écoute de la radio (portable) et des haut-parleurs des services de sécurité. Des messages vous informeront de la situation sur 98.1 Mhz RADIO 100 % .</li><li>4. Ne fumez pas, ne provoquez pas d'étincelle.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Préparez un sac avec l'indispensable (médicaments, papiers, nourriture, eau).</li><li>2. Rendez-vous aux points de rassemblements prévus par les autorités municipales dès que vous en aurez reçus l'ordre.</li></ol>

### 3 - OÙ DOIS-JE ME RENDRE POUR ÊTRE ÉVACUÉ ? OÙ SERAI-JE HÉBERGÉ ?

Votre habitation/ lieu de travail est situé à proximité :

- **du Siala bas.**

- Votre point de rassemblement est le parking de Géant Casino (route de Mazamet).
- Vous serez logés au Cosec de Lameilhé (rue Goya) ou à la Salle Louisa Paulin (rue Van Gogh).

- **de la rue de Venise et des rues adjacentes.**

- Les points de rassemblements prévus sont le parking de La Poste (rue Eugène Fau) et le parking de la cuisine centrale (134, avenue Emilie de Villeneuve) situés tous deux en face l'un de l'autre.
- Vous serez logés au Cosec de Lameilhé (rue Goya) ou à la Salle Louisa Paulin (rue Van Gogh).

- **de Lacaze haute.**

- Votre point de rassemblement est l'entrée du hameau.
- Vous serez logés au Cosec de Lameilhé (rue Goya) ou à la Salle Louisa Paulin (rue Van Gogh).

- **d'Hauterive.**

- Le point de rassemblement est le parking de l'hôpital du Pays d'Autan (6 avenue de la Montagne Noire).
- Vous serez logés au Cosec de Lameilhé (rue Goya) ou à la Salle Louisa Paulin (rue Van Gogh).